

27 mai 2020 – Communiqué de la Fédération CGT des Services publics

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 11 mai, ce n'est pas le dé-confinement de la démocratie et des libertés qui était à l'ordre du jour. Pour preuve la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 24 juillet 2020 qui conforte l'exécutif dans ses pouvoirs exorbitants et bouscule les règles d'un État de droit. Ce sont des pans entiers du droit social, pénal, du droit des collectivités locales et des règles statutaires régissant les fonctionnaires territoriaux, du droit de la sécurité sociale et du droit des obligations qui ont été bousculés. Ce sont les grands principes fondamentaux républicains qui ont été chamboulés, comme la liberté d'aller et venir et le droit de manifester. « C'est grâce au travail que la nation tient », a lancé Emmanuel Macron le 1^{er} mai, à l'occasion de la journée internationale du travail. Et c'est bien grâce à elles et eux qu'il compte relancer l'économie au prix du sacrifice de certains de leurs droits, que les salariés-es ont toutes les peines du monde à défendre sous la loi d'urgence sanitaire, abrogeant « temporairement » nombre de libertés fondamentales. On peut largement craindre que certaines exceptions deviennent de droit commun. Le confinement à la mode Macron s'avère être essentiellement une mesure arbitraire contre l'expression des revendications et pour « encadrer » la colère qui monte dans la population.

L'urgence du gouvernement, conseil d'administration du capitalisme dans notre pays, a toujours été et est ouvertement de sécuriser la machine à profit pour le compte des employeurs. Les Entreprises et les collectivités territoriales, aidées par L'État, profitent de la crise sanitaire et du choc économique pour imposer la casse du droit du travail et du statut. Le temps de travail peut être porté à 60h, les congés imposés, un chantage à l'emploi qui cache à peine son nom dissimulé sous la notion de « solidarité » !

Depuis la loi du 23 mars qui a autorisé une quarantaine, 31 ordonnances ont été adoptées par le gouvernement, or aucune ne concerne directement la situation sanitaire. Parmi elles, certaines attentent directement aux droits syndicaux en modifiant les modalités de consultation des instances représentatives du personnel au sein des entreprises et des collectivités territoriales. Le gouvernement impose des régressions et atteintes aux droits des agent-es en niant la démocratie sociale. L'ordonnance du 15 avril dernier, qui organise le Hold-up de 10 jours de congés, s'est prise sans aucune négociation, ni consultation des instances représentatives du personnel. Dans nombre de territoires, le droit de retrait des agents est entravé durant cette période d'état d'urgence et le droit de grève reste parfois le seul outil efficace pour garantir la sécurité et pour exprimer des revendications. Les préavis de grève fédéraux durant toute cette période ont permis de contraindre les employeurs peu attentifs à la sécurité et la santé à mettre en place les mesures et moyens de protection pour leurs personnels et d'infléchir le discours gouvernemental sur la nécessité du port des masques et d'organiser le dépistage.

Dans cette période d'incertitude, le pays avait besoin d'une denrée précieuse : la confiance. Il ne l'a pas. On ne dira jamais assez combien le mensonge sur les masques a, dès le début, jeté le discrédit. L'incapacité à produire des masques, des appareils respiratoires, et des tests à grande échelle a mis au jour l'incurie totale du gouvernement et du système fondé sur la recherche exclusive du profit. Emmanuel Macron n'a pas mesuré la profondeur de la fracture qu'il a lui-même provoquée pendant le conflit sur la réforme des retraites. Il paye l'addition d'une politique menée depuis trois ans, dans la continuité de ses prédécesseurs, méprisant traditionnellement les organisations syndicales.

Durant toute cette catastrophe sanitaire, et au-delà, les agent.es savent pouvoir compter sur la Fédération CGT des Services Publics pour être à leurs côtés pour la défense de l'ensemble de leurs intérêts. **La Fédération CGT des Services Publics met à disposition un préavis de grève pour l'ensemble du mois de juin**, à l'instar des mois précédents, pour servir dans les collectivités territoriales et établissements publics en cas de besoin, et exige :

- L'abrogation de la loi dite d'urgence sanitaire
- La libre circulation des représentant-es syndicaux-ales ;
- Le rétablissement du droit de manifester (ce qui implique pour la CGT, dans le respect des mesures de protection sanitaire)
- La réunion des comités techniques et des CHSCT pour tous leurs domaines de compétence, leur maintien et le renforcement de leurs prérogatives ;
- L'abrogation de la loi dite de transformation de la fonction publique
- Le respect et le renforcement du droit de retrait et du droit de grève ;
- L'abrogation des ordonnances qui notamment organisent le Hold-up de 10 jours de congé.